

**Compte rendu de la Consultation Ecrite
Du 12 août au 16 septembre 2016**

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Participation	Monsieur Pierre LEROY	<i>Excusé</i>
Monsieur Christian GROSSAN	<i>Excusé</i>	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Participation
Monsieur Alain FARDELLA	<i>Excusé</i>	Monsieur Maurice DUFOUR	<i>Excusé</i>
Monsieur Jean CONREAUX	Participation	Monsieur Camille FAURE	<i>Excusé</i>
Monsieur Bernard LETERRIER	<i>Excusé</i>	Monsieur Jean-Louis BERARD	<i>Excusé</i>
Monsieur Christian LAURENS	<i>Excusé</i>	Monsieur Jacques BONNARDEL	<i>Excusé</i>
Monsieur Jean LAGIER-TOURENNE	<i>Excusé</i>	Monsieur François PHILIP	Participation
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Participation	Monsieur Patrick UGAZZI	<i>Excusé</i>
Monsieur Christophe JULLIEN ESTACHY	<i>Excusé</i>	Monsieur Jacques CHEVALLIER	<i>Excusé</i>

Publics 5 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Pierre CHAMAGNE	Participation	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	<i>Excusé</i>
Monsieur Luc MARCHELLO	<i>Excusé</i>	Monsieur Nassire HADJOUT	Participation
Monsieur Jacques DEMOULIN	<i>Excusé</i>	Monsieur Joël PRUVOT	<i>Excusé</i>
Madame Dominique BAYARD	Participation	Monsieur Michel ROUSSEAU	<i>Excusé</i>
Madame Claire ANDRES	Participation	Monsieur Alexandre GOYET	Participation
Madame Miren KERBRAT	Participation	Madame Myriam JAMAL	<i>Excusée</i>
Madame Carine PIONETTI	<i>Excusée</i>	Madame Claire MARCOZ	<i>Excusée</i>
Monsieur Olivier ANTOYE	Participation	Madame Bénédicte MAZAS	<i>Excusée</i>
Madame Marion DOUARCHE	Participation	Monsieur Nicolas BERGER	<i>Excusé</i>
Monsieur Samuel LAVERGNE	Participation	Monsieur Jean-François ALBRAND	<i>Excusé</i>

Privés 8 / 10 voix délibérantes

Techniciens ayant contribué à la consultation : Catherine MONTROZIER et Aurélie DUBIEN, Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, Marie-Claire PATTI-ROUX, Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, Amandine FANTONI, ADSCB, Stéphanie DAVIN PONCELET et Julie PRIVAT, Communauté de communes du Pays des Ecrins.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 20 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 16

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 9

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur du GAL, Monsieur Cyrille Drujon D'Astros, Président du GAL, a lancé le 12 août une consultation écrite visant à valider les grilles de sélection et un appel à projet se terminant le 16 septembre 2016.

Cette consultation fait suite à la réflexion menée par le groupe de travail mobilisé sur la définition des critères de sélection des projets LEADER.

Il est obligatoire que la Région et les membres du comité valident les grilles de sélection avant tout lancement d'appel à projets. Les documents soumis à validation ont été transmis par mail, le 12 août.

Le tableau suivant retrace l'ensemble des propositions qui ont été faites et leur prise en compte :

Commentaires	Réponse technique
La méthode est compliquée, elle doit être expérimentée	Nous devons mettre en place cette procédure pour commencer. Il sera toujours possible d'apporter des modifications suivant les difficultés rencontrées. Cela paraît contraignant, mais avec du recul nous verrons que cette méthode permettra de définir au mieux les projets pour qu'ils rentrent dans le cadre du LEADER. Nous verrons d'autant plus les impacts des actions sur le territoire.
Est proposé la note 25/40	Retenue pour les premiers appels Elle fera l'objet de discussion à l'issue du prochain comité de programmation
Grille de la fiche action 3 : Modification de la formulation du critère « sensibilisation » dans la catégorie 2, changement du terme « nouveau » en « innovant »	Terme innovant ajouté
Grille de la fiche action 4 : Le nombre de point catégorie 2 ne correspond pas pour la notation maximale : que 9 points sur 13 sont atteignables	Notation modifiée
Grille de la fiche action 5 : Pour la catégorie 2, les ajustements suivants : o d'augmenter le nombre d'accompagnement de 10 à 15, voire 20. (On est là dans tous les domaines d'entreprises, le panel est large potentiellement) o de rajouter une précision pour le critère des structures partenaires : « Le nombre de structures partenaires, bénéficiaires ou non des fonds LEADER, concernées par l'opération est inférieur/supérieur à 8 ». Pour le diagnostic, remplacer la partie « diagnostic » (notée sur 4) par une partie « localisation » (notée sur 2) et une partie « outils et services » (notée sur 2), avec les critères et notes suivantes : Le projet est mené sur le territoire d'une commune 0	Nombre augmenté à 15 Ajout « bénéficiaires ou non des fonds LEADER » Critère diagnostic modifié

<p>Le projet est mené sur le territoire d'une ou deux intercommunalité(s) 1 Le projet est mené sur l'ensemble du territoire du GAL 2 Le projet ne propose pas d'outils et services 0 Les outils et services proposés ne perdurent pas après le projet 1 Les outils et services proposés perdurent après le projet 2</p>	
<p>Grille de la fiche action 6 : Pour l'accompagnement d'entreprises « L'analyse/formation vise à décroisonner les filières, compétences et métiers » 3 points (au lieu de 5) « formation investissement permet un développement de l'entreprise... » 4 points (au lieu de 3) - « la formation/investissement permet de créer une nouvelle organisation de l'entreprise » 4 points (au lieu de 3) Le maxi est de 12 points sur 13</p>	<p>Il y a des questions pour les projets portés par des structures d'accompagnements des entreprises et d'autres pour les projets portés par des entreprises ou associations. Les deux points ne peuvent pas être basculés car ce ne sont pas les mêmes porteurs. Notation modifiée</p>
<p>Grille de la fiche action 7 : Il paraît presque indispensable de baisser le nombre de producteurs/ artisans concernés et aussi le nombre de commune concernée. Si on est sur un projet agricole rassembler 15 producteurs serait déjà exceptionnel et sur 10 communes max. Le seuil de 20 et 50 semble ne favoriser que les coopératives le nombre de communes concernée va de 10 et 30 semble élevé Car cela signifie qu'un projet de 15 producteurs artisans sur 8 communes ne rapportent aucun point... (alors que l'on peut envisager un regroupement de 2 producteurs par commune c'est déjà un premier pas vers une dynamique collective) Pourquoi ne pas mettre plus de points sur la sensibilisation du projet (et non sur le nombre de producteurs supérieur à 50 !) Pour la catégorie 2, les ajustements suivants : · Pour l'impact du projet, modifier les bornes pour le nombre de producteurs /artisans concernés en les abaissant de 20 à 5 et de 50 à 20. · Pour le critère « localisation » : que souhaitez-vous comptabiliser ? · Pour le critère « sensibilisation », modifier le terme « nouveau » en « innovant »</p>	<p>Nombre de producteurs artisans diminué Nombre de communes maintenu car il s'agit de pouvoir promouvoir le maximum de produits, fédérer le plus d'entrepreneurs possible. Les communes pourront être retenues suivant l'origine des producteurs et artisans, les lieux d'animations du projet, ce qui pourra vite dépasser le nombre de 10. Autre exemple une com com porteuse du projet : Nous compterons de fait toutes les communes adhérentes. Terme innovant ajouté</p>
<p>Grille de la fiche action 8 : · Pour l'impact du projet, modifier les bornes pour le nombre de structures ou socioprofessionnels concernés en les abaissant de 10 à 5 et de 20 à 10 · Pour le critère « sensibilisation », nous proposons de modifier le terme « nouveau » en « innovant »</p>	<p>Nombre de structures ou socioprofessionnels diminué Terme innovant ajouté</p>

L'équipe technique du GAL a également pris en compte les remarques de la Région. Ainsi, tout critère dans la grille de sélection doit être justifié par un document, de préférence non déclaratif. Les justificatifs à présenter sont indiqués dans une nouvelle colonne à droite du tableau des grilles.

Les modifications suivantes ont aussi été faites sur les critères :

- Concernant la création d'emploi : L'amélioration des conditions de travail, la formation et la création d'emploi indirect ne sont pas vérifiées à cette étape de l'instruction du projet car d'une part le champ est trop large pour l'analyser et d'autre part il a été considéré



que ces critères nécessitaient des documents justificatifs inaccessibles. La notation est revue sur 3 réponses au lieu de 4.

- Concernant le développement durable, renommé démarche éco-responsable, la notation est revue sur 3 réponses au lieu de 4.
- En raison de la difficulté pour établir une liste exhaustive des différentes spécificités locales de notre territoire, le critère sur les spécificités locales est supprimé.

Ainsi, la catégorie 1 est modifiée comme suit :

<i>Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER</i>				
<i>Critère</i>	<i>Une réponse par critère</i>	<i>Sur 12 pts</i>		<i>Pièces justificatives</i>
Maintien et création d'emploi	Le projet ne prévoit pas de créer pas d'emploi	0		<i>Projet ou document validés : Fiche de poste, contrat de travail, promesse d'embauche Budget prévisionnel, délibération</i>
	Le projet permet la création d'emplois en CDD / le maintien d'emplois / la transformation d'un CDD en CDI / l'augmentation du temps de travail d'un emploi à temps partiel	3		
	l'amélioration des conditions de travail / le développement de la formation / la création d'emploi indirect			
	Le projet permet la création d'emplois en CDI	6		
Démarche éco-responsable Voir liste des actions éco-responsable	Le projet ne prévoit aucune disposition particulière	0		<i>Présentation des actions à mener</i> <i>Devis</i> <i>Délibération, règlement, charte, statuts, référentiel, analyse des risques</i> <i>Attestation de démarche qualité ou environnementale (label, certification, marque, norme...)</i>
	La structure prévoit d'organiser son activité et les déplacements pour le projet et de choisir des fournitures et des équipements dédiés au projet en vue de limiter les impacts sur l'environnement	3		
	La structure porteuse du projet indique s'inscrire dans une démarche éco-responsable reconnue et impactant le projet Le projet prévoit l'obtention d'une reconnaissance éco-responsable	6		
Innovation / nouveauté	Il s'agit d'une reproduction, reconduction d'une opération existante sur le territoire	0		<i>Document présentant le travail d'analyse (du porteur ou autre structure)</i>
	Le projet permet l'amélioration d'une opération existante ou répandue ailleurs	2		
	Le projet est une opération complètement nouvelle pour le territoire	4		
Partenariat / Mise en réseau Voir la liste des	Le projet ne prévoit aucune disposition particulière	0		<i>Liste des acteurs concernés et modalités de partenariat / réseau, lettre du partenaire,</i>
	Le projet permet un partenariat le temps de sa réalisation	1		

partenariats retenus	Le projet permet une organisation concrète et durable des acteurs	2	convention...
	Le projet prend partiellement en compte les actions et les spécificités du territoire	1	
	Le projet s'articule avec les dynamiques locales et s'appuie sur l'existant (dont études)	2	

Liste non exhaustive des actions permettant de limiter l'impact sur l'environnement

Au vu du très grand nombre d'actions, une liste réduite a été établie ; d'autres actions peuvent être éligibles et seront étudiées au cas par cas par le service instructeur (source : <http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr/>)

Actions favorisant un usage économe des ressources	impression recto/verso, réutilisation des chemises ou classeurs usagés, utilisation comme brouillons des feuilles imprimées non utilisées...
Actions favorisant le tri, la réduction ou la valorisation des déchets	Tri sélectif, recyclage, Intégrer des critères environnementaux (type éco-labels) dans les achats, Installer des conteneurs destinés à stocker les déchets, notamment dangereux (ex : piles, cartouches d'imprimantes, etc.), Réorganiser les zones et le circuit de collecte des déchets à l'intérieur de l'établissement, Afficher une signalétique et des consignes pour sensibiliser le personnel aux modalités de tri des déchets, Préférer les matériels ayant une durée de vie plus longue et facilement recyclables, Mettre en place une collecte spécifique des piles usagées et toners d'encre...
Actions favorisant la réduction des consommations d'eau et d'énergie	mise en place de toilettes sèches, d'économiseurs d'eau, de lampes basses consommation, développement de l'autonomie énergétique, utilisation d'énergie renouvelable, gestion économe des appareils, télétravail
Actions favorisant les transports alternatifs	co-voiturage, mobilité douce, transport en commun, plan de déplacement
Actions favorisant la protection, le développement et la valorisation de la biodiversité	balisage adapté, développement d'éco-zones, remise en état, concertation

Liste non exhaustive des labels, certifications, marques et normes

Au vu du très grand nombre de labels, certifications, marques et normes, une liste réduite a été établie ; d'autres démarches peuvent être éligibles et seront étudiées au cas par cas par le service instructeur

Dans l'ensemble des domaines	Charte des Relations Fournisseurs Responsables, Relations Fournisseurs Responsables, Label Responsabilité Sociale (LRS), Label Relations fournisseur responsables, Label Made In Respect, RSE de référence : LUCIE (http://www.labellucie.com/), Norme ISO (L'ISO a élaboré plus de 21000 Normes internationales couvrant presque tous les secteurs du monde économique, de l'industrie et de la technologie), Label Commerce-engagé Ecosciences Provence, AFAQ 26000 / AFAQ 26000 collectivités, Rubans du développement durable, AGENDA 21 Local, NF environnement...
Dans le domaine de l'alimentation/agriculture	Agriculture Biologique Label européen et Français, Agriculture raisonnée, Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Appellation d'Origine Protégée (AOP), Aquaculture Stewardship Council (ASC), Bio Cohérence, BIO EQUITABLE, BIO SOLIDAIRE, Demeter, EKO, Marine Stewardship Council (MSC), Max Havelaar, Nature et Progrès,

	Rainforest Alliance, Union Vegetarienne Europeenne, Vegan Society, Certified Vegan, UTZ Certified...
Dans le domaine du tourisme	Ecolabel Européen, La Clef Verte, Earth Check, Green Globe, Ecogîtes, Hôtels au naturel, Gîtes Panda, Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, Pavillon Bleu, CV Environnement, Eco3, Ecocert, Territoire tourisme durable, Nature & Progrès, Charte de qualité environnement Clévacances...
Dans le domaine du bâtiment	Ange Bleu, Etiquette Energie – Logements, Flamme verte, GUT, Nature Plus, HQE (Haute qualité environnementale), RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » ...
Autres domaines	Imprimerie : Imprim'Vert... Numérique : Entreprise Numérique Responsable (ENR)...

Pour la catégorie 2 les modifications générales sont les suivantes et ci-après sont présentés les trois grilles des premiers appels à projet qui seront lancés :

Le critère « impact » est remplacé par résultats visés du projet

Le critère « transférabilité » est supprimé car il est peu justifiable

Fiche action 3

Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL				
Critère	Une réponse par critère	Sur 12 pts		Pièces justificatives
Résultats visés du projet	Le nombre d'actifs usagers concernés par l'opération est inférieur à 10	0		Document présentant le travail d'analyse (du porteur ou autre structure) Cartographie
	Le nombre d'actifs usagers concernés par l'opération est compris entre 10 et 30	2		
	Le nombre d'actifs usagers concernés par l'opération est supérieur à 30	4		
Localisation	Le nombre de parcours / sites concernés par l'opération est inférieur à 10	0		
	Le nombre de parcours / sites concernés par l'opération est compris entre 10 et 30	2		
	Le nombre de parcours / sites concernés par l'opération est supérieur à 30	4		
Sensibilisation	Le projet prévoit de sensibiliser élus, techniciens et usagers via un réseau et des vecteurs de communication multiples et nouveaux/innovant	4		Document / programme / devis présentant les outils à utiliser : nature, public visé et calendrier

Fiche action 5

Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL				
Critère	Une réponse par critère	Sur 12 pts		Pièces justificatives
Objectifs du projet	Le nombre d'accompagnement de reprises visé est inférieur à 15	0		Document présentant le travail d'analyse (du porteur ou autre structure)
	Le nombre d'accompagnement de reprises visé est supérieur à 15	3		
	Le nombre de structures partenaires concernées par	0		

évolution du projet	Le projet sera reconduit et prévoit de poursuivre son développement	2		prévisionnel, ...
	La structure porteuse a identifié les ressources financières nécessaires à la pérennité du projet après LEADER	3		

Le critère communication a été supprimé car il n'est pas nécessaire de vérifier à ce moment de l'instruction du dossier le respect des obligations en publicité. Ce contrôle se fera lors de la demande de paiement de la subvention.

Le Président du GAL

Cyrille Drujon d'Astros



	l'opération est inférieur à 8			
	Le nombre de structures partenaires concernées par l'opération est supérieur à 8	3		
Diagnostic	Le recensement des entreprises à transmettre / reprendre est effectif à l'horizon de moins de 5 ans	0		Nature des livrables annoncés
	Le recensement des entreprises à transmettre / reprendre est effectif à l'horizon de plus de 5 ans	3		
Organisation et sensibilisation	Le projet prévoit un programme de sensibilisation des structures d'accompagnement des chefs d'entreprises et des socioprofessionnels via la mise en place d'un réseau et l'usage de vecteurs de communication multiples	3		Document / programme / devis présentant les outils à utiliser : nature, public visé et calendrier

Fiche action 6

Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL				
Critère	Une réponse par critère		Sur 12 pts	Pièces justificatives
Objectifs du projet	<i>Pour un projet d'accompagnement d'entreprises ou associations :</i>	Le projet ne prévoit aucune disposition particulière	0	Document présentant le travail d'analyse (du porteur ou autre structure) Bilan, prévisionnel
		L'analyse / formation vise un positionnement des entreprises sur de nouveaux produits, services, activités, niches	4	
		L'analyse / formation vise à décloisonner les filières, les compétences et les métiers	6	
	<i>Pour un projet d'entreprises ou associations :</i>	La formation / l'investissement ne permet pas de s'implanter sur une nouvelle filière	0	
		La formation / l'investissement ne permet pas de s'implanter sur une nouvelle filière	3	
		La formation / l'investissement ne permet pas de nouvelle création ou organisation de l'entreprise	0	
		La formation / l'investissement permet de créer une nouvelle organisation de l'entreprise, un nouveau produit ou service	3	

Enfin la catégorie 3 :

Catégorie 3 : Capacités financières et moyens				
Critère	Une réponse par critère		Sur 5 pts	Pièces justificatives
Mise à disposition de moyens de suivi de l'opération	Aucune indication donnée		0	Fiche de poste, organigramme, présentation de la structure, comptabilité, ...
	Le porteur de projet dispose des compétences nécessaires à la gestion du dossier		1	
	Le porteur de projet prévoit une traçabilité des dépenses du projet		2	
Viabilité, pérennité et	Aucune indication donnée		0	Délibération, contrat de travail, convention, accord, bilan,
	Le projet sera reconduit		1	